

## **APPEL D'OFFRES 2026 POUR L'ATTRIBUTION DE CONTRATS DOCTORAUX SESSION 2**

*Approuvé par le collège des écoles doctorales du 26 juin 2026*

Dans le cadre de la campagne 2026 de recrutement des doctorantes et doctorants contractuels, le collège des écoles doctorales lance un appel d'offre pour l'attribution de trois contrats doctoraux :

- Deux contrats doctoraux ouverts aux candidatures émanant des deux écoles doctorales mais destinés prioritairement aux thématiques relevant des disciplines de l'ED Érasme,
- Un contrat doctoral financement 2/3 contrat doctoral ED (24 mois) et 1/3 autre financement (12 mois) ouvert aux candidatures en lien avec des thématiques des deux écoles doctorales.

Ces contrats doctoraux sont fléchés sur des projets :

- (i) Traitant de problématiques en lien avec les transitions que vivent nos sociétés : transitions écologique, sociétale, numérique, énergétique...
- (ii) Qui à partir de questions présentant un intérêt pour le territoire francilien, et plus particulièrement pour le nord de l'Île-de-France, permettent de faire émerger des problématiques scientifiques pertinentes capables de soutenir son développement. Ces questions peuvent relever de l'ensemble des champs de recherche : santé, société, environnement, aménagement, innovations et technologies, etc.

Outre la qualité scientifique des candidatures, i.e., candidat et projet de recherche, une attention particulière sera par ailleurs apportée par le jury aux candidatures présentées conjointement par deux équipes de recherche relevant de disciplines différentes.

### **Financement**

Ces contrats doctoraux de l'université correspondent à 36 mois de masse salariale d'un doctorant contractuel. Le salaire mensuel sans mission d'enseignement est de 2 300 € brut à compter du 01/01/2026. L'Université Sorbonne Paris Nord sera l'employeur des doctorantes et doctorants recrutés. A ce titre, la gestion financière des contrats doctoraux sera assurée par la direction de la recherche de l'université.

### **Procédure**

- Le collège des écoles doctorales votera l'attribution de ces contrats doctoraux le 18 septembre 2026
- Les doctorants recrutés devront s'inscrire en doctorat à l'ED Érasme ou à l'ED Galilée
- En cas de nombre important de candidatures, une procédure de présélection pourra être organisée avant la date des auditions.
- Les candidats seront auditionnés devant un jury le 16 septembre 2026. Ce jury, présidé par le vice-président de la commission recherche, est composé des deux directions des écoles doctorales et de membres des deux écoles doctorales.
- S'il y a plusieurs candidatures émanant d'une unité de recherche, un classement (priorités) est demandé à la direction de de l'unité

### **Dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra être fourni en version électronique (un seul fichier en format pdf) et envoyé à la direction de la recherche ([ced@univ-paris13.fr](mailto:ced@univ-paris13.fr)), sous couvert de la direction de l'unité de recherche (en copie du mail), au plus tard le 10 septembre 2026.

Le dossier devra contenir les éléments suivants :

- Le descriptif du projet de thèse (2 pages maximum). Si le projet se fait dans le cadre d'une collaboration nationale ou internationale, la contribution scientifique de chaque partenaire devra être précisée. En cas de codirection (HDR) un argumentaire explicitant la contribution /

complémentarité de chaque co-directeur devra être apporté. Le descriptif devra notamment argumenter l'adéquation du projet de recherche aux thématiques ciblées par l'AAP.

- Une lettre argumentée de la direction de l'unité de recherche soutenant le projet.
- Le CV détaillé du candidat.
- Le diplôme ou l'attestation de réussite du Master 2 (ou diplôme équivalent). Si le M2 (ou diplôme équivalent) est en cours, fournir *a minima* le relevé de notes du 1<sup>er</sup> semestre.
- Le nombre de contrats doctoraux de l'université obtenue par la direction de thèse (et la codirection) de thèse depuis les 3 dernières années.
- Le nombre de doctorants actuellement encadrés par la direction de thèse (et la codirection) en précisant s'il s'agit d'un encadrement plein (100%) ou d'une codirection (50%). Se reporter au règlement intérieur de chaque ED pour connaître le taux maximum d'encadrement autorisé par ED.
- Des lettres de recommandation (optionnelles, au nombre de deux maximum).
- L'attestation du co-financement (pour le contrat financement partiel).

Pour le co-financement d'un contrat doctoral, les financements ANR émanant d'un autre établissement que Sorbonne Paris Nord ne sont pas éligibles. L'attestation du co-financement signée par l'ordonnateur des crédits devra être fournie lors du dépôt du dossier de candidature

Le vice-président de la commission recherche



Khaled Hassouni